

Commission de la Santé, des Matières sociales et de
l'Aide à la jeunesse du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

20 JANVIER 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2009

TABLE DES MATIÈRES

1	Question orale (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Paul Galand à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'attribution des moyens budgétaires de l'aide à la jeunesse »	3
2	Ordre des travaux.	4

Présidence de M. Gennen.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 heures.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Question orale (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Paul Galand à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative à « l'attribution des moyens budgétaires de l'aide à la jeunesse »

M. Paul Galand (ECOLO). – Le 8 janvier dernier, l'Interfédération de l'aide à la jeunesse vous adressait, ainsi qu'au ministre-président, ses vœux. Des vœux teintés d'amertume puisqu'ils évoquaient beaucoup de promesses, peu d'écoute et aucun résultat. En effet, le million et demi d'euros promis au secteur en septembre 2007 n'a toujours pas été octroyé. Nous vous avons d'ailleurs déjà interpellée à plusieurs reprises à ce sujet. Ces moyens auraient dû servir à satisfaire les besoins prioritaires du secteur. Pour l'Interfédération, il s'agit d'améliorer les normes d'encadrement de plusieurs catégories de services : les services d'accueil et d'aide éducative, les services de placement familial et les centres d'orientation éducative. Ces priorités ont été détaillées dans une note du 8 janvier 2008 qui vous a été adressée. Elle fait aussi état de la nécessité de trouver des moyens supplémentaires, liés notamment à la politique de l'emploi des Régions.

Un an après le dépôt de cette note, l'Interfédération de l'aide à la jeunesse vous demande donc de déposer un projet d'affectation de ces moyens nouveaux et réclame que les ministres-présidents de la Région wallonne et de la Région bruxelloise confirment la possibilité d'octroi d'emplois régionaux qui renforceraient la politique sectorielle de l'aide à la jeunesse.

Pouvez-vous, madame la ministre, me donner des indications claires sur l'état d'avancement de ce dossier en souffrance depuis longtemps ? Ainsi, la note envoyée à l'Interfédération de l'aide à la jeunesse en septembre dernier a-t-elle été communiquée au gouvernement ? Si oui, qu'a décidé ce dernier ? Pourquoi des emplois PSE ne peuvent-ils être affectés à l'aide à la jeunesse ? N'estimez-vous pas pertinente la demande de l'Interfédération d'augmenter les normes d'encadrement des services d'accueil et d'aide éducative et de renfor-

cer certains types de service, tels que l'accueil familial et les centres d'orientation éducative ?

Quel destin a-t-on réservé à la somme d'un million et demi d'euros inscrite au budget 2008 ? A-t-elle été utilisée ? Si oui, pour quelle politique ? Sinon, faut-il comprendre que cette somme est perdue pour l'année dernière ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – C'est effectivement en janvier 2007 que mon cabinet a évoqué, avec l'Interfédération de l'aide à la jeunesse, la décision du gouvernement d'affecter un million et demi d'euros pour satisfaire les besoins du secteur mentionnés dans le memorandum. Ce montant s'ajoute à toutes les autres augmentations budgétaires.

J'ai demandé à l'Interfédération de l'aide à la jeunesse d'accorder la priorité aux besoins les plus cruciaux. D'abord parce que des progrès s'étaient déjà traduits en augmentation budgétaire et en accroissement d'effectifs ; ensuite, parce que les moyens mis à disposition dans l'enveloppe supplémentaire ne permettaient pas de rencontrer l'ensemble des demandes. À cette occasion, j'ai fait savoir à l'Interfédération que, pour moi, la situation des services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), anciennement nommés pouponnières, qui hébergent surtout des nourrissons victimes de maltraitance, était prioritaire. Je me suis fait le porte-parole des SASPE et des services actifs dans le domaine de la maltraitance en prévenant l'Interfédération que je considérais comme une absolue nécessité de s'attaquer au déficit structurel de ces services. Il suffit de comparer l'encadrement et l'évolution budgétaire entre les différents services pour se rendre compte que les SASPE ont été oubliés. Vu leur nombre, ils ne sont sans doute pas suffisamment représentés à l'Interfédération. Comme ministre responsable, je me dois d'accorder une attention particulière aux services moins représentés dans l'architecture du secteur de l'Aide à la jeunesse parce qu'ils disposent d'une force de pression moins importante que d'autres.

L'Interfédération a exprimé son mécontentement de devoir partager ce million cinq cent mille euros avec les SASPE. Je viens de vous expliquer les raisons de ma décision.

Ce n'est qu'en janvier 2008 que j'ai reçu un premier projet de l'Interfédération. Il était peu étayé et contenait une demande d'augmentation de l'enveloppe supplémentaire par l'adjonction d'emplois régionaux.

Cette demande a été examinée et a fait l'objet de discussions avec le cabinet du ministre-

président et l'Interfédération. Il s'est avéré qu'une suite favorable ne pouvait lui être réservée dans l'état actuel des choses. J'ai donc rencontré l'Interfédération le 9 décembre 2008 pour lui faire part de cette décision et proposer des alternatives aux priorités initialement retenues pour les SAE et les COE. Les demandes concernant les SASPE et les SPF ont effectivement pu être rencontrées et, dès 2009, ces services bénéficieront de plus de 40 emplois supplémentaires représentant un investissement d'environ 800 000 euros.

Le solde du million cinq cent mille euros, soit un peu plus de 700 000 euros, pourra être affecté aux SAE et aux COE. Cette somme ne constitue pas une allocation budgétaire spécifique. Elle fait partie des moyens globaux affectés à la concrétisation du plan de l'Aide à la jeunesse dont la plupart des mesures ont déjà été mises en œuvre en 2008. L'application des dernières mesures de ce plan sera effective en 2009, en ce compris le solde des moyens affectés au memorandum.

Pour terminer je voudrais faire trois précisions.

Tout d'abord, je ne m'oppose pas à des emplois subventionnés. J'en veux pour preuve que, depuis le début de cette législature, j'ai moi-même obtenu une série d'emplois en ce sens en synergie avec les régions.

Ensuite, je ne m'oppose pas non plus à l'augmentation de l'encadrement d'une série de services. C'est aussi ce qui a été fait. Je rappelle que tant dans certains services publics – je pense notamment aux SAJ et SPJ – que dans plusieurs des 350 services privés qui font partie du secteur de l'Aide à la jeunesse, de nombreux éducateurs et assistants sociaux supplémentaires ont été engagés. Vous vous souviendrez qu'il n'y a pas si longtemps Mme Bertieaux m'interrogeait sur « cet engagement massif » dans le secteur de l'Aide à la jeunesse. J'assume totalement ces embauches car la prise en charge de mineurs, et plus encore de mineurs en difficulté, requiert du temps et du personnel.

Enfin, je rappelle que ce million et demi ne représente qu'une infime partie des améliorations budgétaires de l'aide à la jeunesse. Sous cette législature, le budget global du secteur est passé de 176 671 000 euros en 2004 à 250 967 000 euros en 2009, soit une augmentation de 42 %, sans compter les suppléments que j'ai obtenus et qui couvrent aujourd'hui d'autres allocations.

Ainsi, une partie du budget va à la fonction publique de même qu'aux emplois subventionnés en synergie avec les régions. Des financements ont

été obtenus, notamment du fédéral, pour la prise en charge des mineurs délinquants sur la base de la loi de 1965. Je pense entre autres aux infrastructures des futurs centres de détention de Saint-Hubert et d'Achène, sans compter les frais de personnel et de fonctionnement de ces nouvelles structures fermées.

J'espère pouvoir rediscuter de ce montant mais, je le répète, dans l'intention que le montant restant soit attribué à bon escient aux SAE et aux COE afin d'améliorer la prise en charge des familles et des jeunes.

M. Paul Galand (ECOLO). – Si j'ai bien compris, madame la ministre, sur le million et demi, il reste environ 700 000 euros. Cette somme est-elle perdue ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Pour 2009, la somme n'est pas perdue. Pour 2008, je vous ai communiqué les dépenses.

M. Paul Galand (ECOLO). – Je reviendrai ultérieurement sur le sujet pour d'autres précisions.

Vous avez insisté sur l'importance de la professionnalisation et du temps que prend le travail éducatif. Toutefois, s'il faut renforcer le savoir-faire professionnel, celui-ci doit être assuré par des personnes qui ont pu développer leur sens des relations humaines et devenir ainsi des personnes de référence. Auparavant, on disposait de gens de bonne volonté, des spécialistes des relations humaines, mais qui manquaient de professionnalisme. Aujourd'hui, la situation est peut-être inverse. Davantage de recherches en sciences humaines devraient être menées pour déterminer comment il est possible de mieux assurer la formation. Il s'agit en effet de deux champs complémentaires. Or, la Communauté française consacre peu de moyens à la recherche en sciences humaines et, en particulier, aux thématiques propres au secteur non marchand.

Vous rappelez qu'il existe 350 services « privés » mais contractualisés, c'est-à-dire essentiellement financés par la Communauté française. Il conviendrait peut-être, tout en maintenant les spécificités de chaque service, d'effectuer certains regroupements de pouvoirs organisateurs. Ceci permettrait, le cas échéant, de meilleures articulations ainsi qu'un élargissement du champ de gestion du personnel et des ressources humaines.

2 Ordre des travaux.

M. le président. – Les questions orales à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de

l'Aide à la jeunesse et de la Santé, de Mme Caroline Cassart-Mailleux, relatives à la « distribution d'un livre de sensibilisation à l'allergie alimentaire » et à la « possibilité de rémunérer les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants », sont transformées en questions écrites.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 15.*